



UN Tourism



**BEST
TOURISM
VILLAGES**
by UN Tourism

Best Tourism Villages by UN Tourism

Clauses et conditions

Best Tourism Villages by UN Tourism

Clauses et conditions

Édition 2024

Janvier 2024

1. Introduction

- 1.1 L'ONU Tourisme - Organisation mondiale du tourisme est l'institution des Nations Unies chargée de promouvoir un tourisme responsable, durable et universellement accessible.
- 1.2 Organisation internationale chef de file dans le domaine du tourisme, l'action de l'ONU Tourisme est une action de promotion du tourisme comme moteur de la croissance économique, du développement inclusif et de la durabilité environnementale. L'ONU Tourisme donne des impulsions et apporte un appui au secteur pour faire avancer le savoir et les politiques du tourisme dans le monde entier.
- 1.3 Le tourisme fait vivre de nombreuses collectivités rurales¹ et possède une capacité incomparable d'offrir des possibilités nouvelles en matière de création d'emplois, de promotion et de protection des ressources naturelles et culturelles, et d'autonomisation des femmes et des jeunes.
- 1.4 La COVID-19 a eu un fort impact sur le tourisme. C'est à la fois un défi et une occasion à saisir de promouvoir le rôle du secteur dans les collectivités rurales. Il est vrai que les populations moins favorisées sont moins bien armées pour faire face à la baisse de la demande touristique ; toutefois, étant donné l'intérêt porté par les voyageurs aux nouvelles expériences en contact avec la nature et la culture et les produits locaux, et la mobilisation des populations dans le contexte de l'après COVID-19, d'immenses possibilités existent de soutenir les populations rurales, à la fois à court terme alors qu'elles se relèvent de l'impact de la COVID-19, et à long terme pour promouvoir une croissance durable et inclusive.
- 1.5 L'ONU Tourisme a proclamé 2020 « Année du tourisme et du développement rural ». Pour la Journée mondiale du tourisme 2020 célébrée sur le même thème, l'ONU Tourisme a fait paraître les « Recommandations sur le tourisme et le développement rural – Guide pour faire du tourisme un instrument efficace au service du développement rural² », qui ont été approuvées par la vingt-quatrième session de l'Assemblée Générale de l'ONU Tourisme, tenue du 30 novembre au 3 décembre 2021 à Madrid, Espagne ([A/RES/732\(XXIV\)](#)). Ces recommandations à l'usage des gouvernements, du secteur privé et de la communauté internationale exposent les grandes étapes à suivre pour exploiter pleinement le potentiel et la résilience du tourisme en vue du développement socioéconomique inclusif et durable des zones rurales.

¹ Journée mondiale du tourisme 2020 – *Note technique Tourisme et développement rural* - OMT <https://www.unwto.org/world-tourism-day-2020/tourism-and-rural-development-technical-note>

² Organisation mondiale du tourisme (2020), *Recommandations de l'OMT sur le tourisme et le développement rural – Guide pour faire du tourisme un instrument efficace au service du développement rural*, ONU Tourisme, Madrid, DOI : <https://doi.org/10.18111/9789284422173>

- 1.6 Toujours en 2020, dans le cadre de la présidence saoudienne du G20, l'ONU Tourisme et le groupe de travail du G20 sur le tourisme ont élaboré le Cadre d'AlUla pour un développement communautaire inclusif grâce au tourisme³ dans le but de promouvoir le tourisme entendu comme un instrument efficace au service de l'autonomisation des populations et d'un avenir durable.
- 1.7 Dans le prolongement de l'Année du tourisme et du développement rural en 2020, des Recommandations de l'OMT sur le tourisme et le développement rural et du Cadre d'AlUla, l'ONU Tourisme a engagé un nouveau projet pilote: l'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism qui a été approuvée par l'Assemblée Générale de l'ONU Tourisme à sa vingt-quatrième session, tenue le 30 novembre-3 décembre 2021 à Madrid, Espagne ([A/RES/732\(XXIV\)](#))⁴. Elle vise à maximiser le rôle du tourisme pour :
1. Réduire les inégalités régionales de revenus et de développement
 2. Lutter contre l'exode rural
 3. Faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes
 4. Promouvoir la transformation rurale et renforcer la capacité de traction
 5. Renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux, les partenariats et la participation active des communautés (collaboration public-privé-communauté)
 6. Améliorer la connectivité, les infrastructures et l'accès au financement et à l'investissement
 7. Faire avancer l'innovation et la numérisation
 8. Innover en matière de développement des produits et d'intégration de la chaîne de valeur
 9. Promouvoir la relation entre les systèmes alimentaires durables, équitables et résilients et le tourisme pour préserver la biodiversité, la biodiversité agricole, le patrimoine culturel et la gastronomie locale

³ Présentation du Cadre Al-Ula pour le développement communautaire inclusif grâce au tourisme à l'occasion du Conseil exécutif - 113e session, Madrid (Espagne), 18-19 janvier 2021 (https://webunwto.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/2021-01/Alula_EC.pdf?UEASxUHJPgi.pVPFidsEJVzSCE6wHMf)

⁴ A/RES/732(XXIV) Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale à sa vingt-quatrième session tenue du 30 novembre au 3 décembre 2021 à Madrid, Espagne (https://webunwto.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/2021-12/A24_Resolutions_Fr_1.pdf?OsWVd_a4KrCF25r6FoR_bNTSGTUrZXWg)

10. Favoriser la conservation des ressources naturelles et culturelles
11. Promouvoir les pratiques durables en vue d'une utilisation plus rationnelle des ressources et d'une réduction des émissions et des déchets
12. Renforcer l'éducation et l'acquisition de compétences

2. En quoi consiste l'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism ?

- 2.1 Avec pour ambition de faire du tourisme une force positive pour la transformation, le développement rural et le bien-être des communautés, l'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism, qui fait partie du programme de l'ONU Tourisme sur le tourisme au service du développement rural, vise à faire progresser le rôle du tourisme dans la valorisation et la sauvegarde des villages ruraux ainsi que leurs paysages, leurs systèmes de connaissance, leur diversité biologique et culturelle, leurs valeurs et activités locales (agriculture, sylviculture, élevage et/ou pêche) y comprise leur gastronomie.
- 2.2 L'initiative comprend trois composantes principales :
 - **Best Tourism Villages by UN Tourism** : elle vise à distinguer un village qui est un exemple de destination de tourisme rural remarquable qui possède des atouts culturels et naturels reconnus, qui préserve et promeut les valeurs de la communauté, les produits et les modes de vie ruraux, et qui est clairement attaché à la durabilité dans toutes ses dimensions (économique, sociale et environnementale) avec pour but fondamental de mettre le tourisme au service du développement rural et du bien-être des populations.
 - **Le Programme Upgrade Best Tourism Villages by UN Tourism** : il bénéficiera à des villages sélectionnés parmi ceux qui ne satisfont pas entièrement aux critères de l'initiative. Ces villages recevront un soutien de l'ONU Tourisme et des partenaires en vue d'améliorer des aspects des domaines identifiés comme présentant des insuffisances lors du processus d'évaluation.
 - **Le Réseau Best Tourism Villages by Tourism** : ce sera un espace pour l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques, d'enseignements et d'opportunités. Le réseau apportera aussi son concours au travail de l'ONU Tourisme de repérage des bonnes pratiques et d'élaboration de directives et de recommandations sur les politiques à mener, et y contribuera par ses analyses et ses connaissances.

- 2.3 L'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism vise à récompenser les villages qui sont des exemples de destinations rurales remarquables et à exposer les bonnes pratiques d'après neuf domaines d'évaluation – voir au point 4. Elle vise également à aider les villages à accroître leur potentiel d'accueillir du tourisme rural, grâce à la formation et l'accès à des possibilités d'amélioration.
- 2.4. Les villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism et ceux sélectionnés pour participer au programme Upgrade feront partie du réseau.

3. Admissibilité

- 3.1 L'appel à candidatures est ouvert à tous les États membres de l'ONU Tourisme⁵ (dénommés ci-après les États membres ou l'État membre).⁶ Les villages ne sont pas censés se porter candidats eux-mêmes. Leur candidature devra toujours être présentée par un État membre.
- 3.2 Les candidatures des États membres qui, à la date de clôture de l'appel à candidatures, sont soumis aux dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement⁷ pour des arrières accumulés dans le paiement de leurs contributions, ne seront pas considérées comme éligibles.
- 3.3 Si un État membre tombe sous le coup de l'une ou l'autre des dispositions susmentionnées après que l'un de ses villages a été sélectionné pour participer au programme Upgrade, ce(s) village sera(ont) temporairement suspendu(s) des services de mentorat dans le cadre du programme Upgrade, pour une période allant jusqu'à ce que l'État membre sorte du champ d'application de l'une ou l'autre des dispositions susmentionnées.
- 3.4 En accord avec la définition donnée par l'ONU Tourisme du *tourisme rural*⁸ approuvée par l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session en 2017 [A/RES/684(XXII)], les États membres peuvent présenter les candidatures de villages ayant les caractéristiques suivantes :
- Faible densité de population et un maximum de 15 000 habitants (pour

⁵ Les candidatures liées à des villages situés dans un territoire objet d'un différend, de souveraineté ou autre, devant l'ONU ne seront pas prises en considération.

⁶ Voir la liste complète des États membres de l'ONU Tourisme à l'adresse <https://www.unwto.org/member-states>

⁷ Organisation mondiale du tourisme (2023), Documents de base de l'OMT, Volume I – Statuts, règlements intérieurs, accords ; huitième édition, ONU Tourisme, Madrid. DOI: <https://doi.org/10.18111/9789284424627>

⁸ Organisation mondiale du tourisme (2019), Définitions du tourisme de l'OMT, ONU Tourisme, Madrid. p. 34 DOI: <https://doi.org/10.18111/9789284420858>

- cette exigence, le village devra fournir les données du recensement de la population le plus récent) ;
- Être situé dans un paysage avec une présence importante d'activités traditionnelles telles que l'agriculture, la sylviculture, l'élevage ou la pêche.
 - Partager les valeurs et le mode de vie de la communauté.
- 3.5 Aux fins de cette initiative, les quartiers d'un grand village ou d'une municipalité ne peuvent pas présenter de candidature.
- 3.6 Afin de rationaliser le processus d'évaluation, on a limité le nombre total de candidatures de villages par pays, de sorte que chaque État membre pourra présenter un maximum de **huit** candidatures par édition.
- 3.7 Les États membres souhaitant présenter des candidatures doivent compléter correctement et envoyer le formulaire de candidature en ligne (disponible à l'adresse <http://www.unwto.org/tourism-villages>) dans le délai fixé. Aucune autre modalité de candidature ne sera prise en considération. Les candidatures incomplètes, ou reçues après la date limite, ne seront pas prises en considération.
- 3.8 En cas d'avoir besoin de contacter l'État membre au sujet du processus d'évaluation, les coordonnées fournies par l'État Membre dans le formulaire de candidature seront utilisées. L'ONU Tourisme ne sera pas tenue responsable de la communication d'informations de contact incomplètes ou inexactes.
- 3.9 L'État Membre assume l'entière responsabilité des renseignements portés dans le dossier de candidature, lesquels doivent être véridiques. L'ONU Tourisme ne sera pas tenue responsable de toutes données fausses, inexactes, obsolètes, incomplètes ou erronées communiquées par les candidats. Le cas échéant, l'intéressé sera exclu automatiquement du processus d'évaluation, et perdra également le droit de jouissance de la récompense et des avantages, et n'aura pas le droit de présenter quelque réclamation que ce soit à l'encontre de l'ONU Tourisme.
- 3.10 L'ONU Tourisme se réserve le droit de ne pas accepter, ou d'éliminer de l'initiative, sans préavis, tout candidat qui agit de manière frauduleuse, abusive ou d'une manière contraire à l'esprit de l'initiative, aux principes de l'ONU Tourisme, au Code mondial d'éthique du tourisme ou de l'ONU ou au droit applicable, aux droits de tiers et/ou à la bonne foi. De même, tout candidat ou personne apparentée dont l'action serait contraire à la réputation ou la bonne image de l'ONU Tourisme ou de l'ONU sera éliminé.
- 3.11 Dans chaque candidature figureront les coordonnées de contact de la personne responsable de la candidature dans l'État membre pour toutes les communications avec l'ONU Tourisme au sujet des candidatures. Cette personne doit être une personne physique, ayant l'âge légal et la capacité

juridique de signer un contrat, n'ayant pas été reconnue coupable aux termes d'un jugement définitif pour une infraction pénale intentionnelle, avec une peine de six mois ou plus, tant que la responsabilité pénale n'aura pas expiré.

- 3.12 La personne responsable de la candidature qui, au départ ou à n'importe quel moment au cours de l'initiative, ne remplit pas l'une quelconque de ces conditions pourra être exclu et perdre toute possibilité de recevoir un service quel qu'il soit, sans avoir le droit de réclamer quoi que ce soit de l'ONU Tourisme.
- 3.13 Les États membres participant s'engagent également à participer activement avec les villages ayant été reconnus en tant que Best Tourism Villages by UN Tourism et avec ceux sélectionnés pour participer au programme Upgrade au sein du réseau Best Tourism Villages by UN Tourism (Network) et aux activités relevant de l'initiative (par exemple, en assistant aux réunions et événements pertinents, en partageant des informations, des bonnes pratiques et en participant aux formations, au renforcement des capacités et à d'autres activités connexes).
- 3.14 Les États membres participant s'engagent également à coordonner et assurer la participation des villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism à la cérémonie d'annonce ainsi qu'à d'autres événements pertinents organisés par le Secrétariat.
- 3.15 Aucune des actions ci-dessus ne permet à quelque candidat ou candidat potentiel que ce soit de prétendre à un droit ou une réclamation d'aucune sorte pour un préjudice, des dépenses supportées, etc.

4. Domaines d'évaluation

- 4.1 Les candidatures seront évaluées dans les neuf domaines d'évaluation suivants liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD) :

Domaines d'évaluation

- **Ressources culturelles et naturelles** (ODD 8, 11, 12, 15)
Le village possède des ressources naturelles et culturelles (matérielles et immatérielles) reconnues au niveau national, régional ou international.
- **Promotion et préservation des ressources culturelles** (ODD 8, 11, 12)
Le village est engagé à conserver et à promouvoir ses ressources culturelles qui le rendent unique et authentique.
- **Durabilité économique** (ODD 5, 8, 9, 17)

Le village s'attache à promouvoir la durabilité économique en misant sur le développement des entreprises, l'entrepreneuriat et l'investissement.

- **Durabilité sociale** (ODD 1, 2, 4, 5, 8, 10, 11, 12, 17)
Le village s'engage à promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité.
- **Durabilité environnementale** (ODD 7, 12, 13, 15, 17)
Le village est attaché à la durabilité environnementale par la promotion et/ou la diffusion de politiques, de mesures et d'initiatives qui favorisent la préservation et la conservation de ses ressources naturelles et minimisent l'impact du développement touristique sur l'environnement.
- **Développement du tourisme et intégration de la chaîne de valeur** (ODD 8, 9, 10, 12)
Le tourisme dans le village est considérablement commercialisé et développé. Il favorise en outre l'amélioration de la chaîne de valeur du tourisme et la compétitivité de la destination dans les domaines liés à l'accès au marché, au marketing et à la promotion, à l'innovation, au développement et à la qualité des produits.
- **Gouvernance et priorité accordée au tourisme** (ODD 9, 17)
Le village s'engage à faire du tourisme un pilier stratégique du développement rural. Il promeut en outre un modèle de gouvernance fondé sur les partenariats public-privé, la coopération avec les autres niveaux de gouvernement et l'engagement de la communauté dans la planification et le développement du tourisme.
- **Infrastructure et connectivité** (ODD 9, 17)
Le village a des infrastructures facilitant l'accès et les communications qui améliorent le bien-être des populations rurales, le développement des entreprises de même que l'expérience des visiteurs.
- **Santé, sûreté et sécurité** (ODD 3)
Le village a en place des systèmes de santé, de sûreté et de sécurité pour la protection des résidents et des touristes.

- 4.2 Il sera demandé aux candidats de présenter des matériaux du respect pour les renseignements fournis dans des domaines d'évaluation (notamment, sans pour autant s'y limiter, des documents de support, liens vers des sites Web, etc.). Privilégiez autant que possible les liens vers les informations voulues (plutôt que des documents).

5. Processus d'évaluation et sélection

- 5.1 Le secrétariat de l'ONU Tourisme passera en revue les candidatures pour s'assurer du respect des critères d'admissibilité et du dépôt adéquat des candidatures.
- 5.2 Les candidatures respectant les critères d'admissibilité seront évaluées par un comité consultatif indépendant évaluera les renseignements fournis pour chacun des domaines évalués.
- 5.3 Le comité consultatif des Best Tourism Villages by UN Tourism est un organe externe multidisciplinaire composé d'experts reconnus dans divers domaines en rapport avec le tourisme et le développement rural et nommés par le Secrétaire général pour une période de deux ans. Le comité aidera à veiller aux normes techniques, à l'impartialité et à la transparence du processus d'évaluation.
- 5.4 Le comité consultatif évaluera toutes les candidatures recevables et fournira des avis au Secrétaire général de l'ONU Tourisme sur la liste de villages à décerner la reconnaissance en tant que Best Tourism Villages by UN Tourism et ceux qu'il est proposé d'inscrire au programme Upgrade.
- 5.5 La décision définitive d'attribution aux candidatures évaluées de la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism ou d'inscription au programme Upgrade appartient au Secrétaire général de l'ONU Tourisme, après consultation du comité consultatif.
- 5.6 Par souci de protéger l'indépendance des évaluateurs, il ne sera pas divulgué d'informations sur l'identité des membres du comité consultatif jusqu'à la fin de leur mandat. Les villages candidats et les États membres sont tenus de s'abstenir d'exercer une influence ou des pressions pendant le processus d'évaluation et de sélection. Tout contact, ou toute tentative de contact, des membres du comité consultatif entraînera l'exclusion immédiate de l'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism.

6. Langue

- 6.1 L'anglais est la langue de travail du comité consultatif de l'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism.
- 6.2 Le formulaire de candidature en ligne ('Application Form') doit être envoyé en anglais ou en espagnol seulement. Les informations fournies dans d'autres langues ne seront pas prises en considération.
- 6.4 Les informations utiles concernant l'initiative, comme les Clauses et conditions, le guide pour présenter une candidature, et le site Web de l'initiative seront disponibles dans les langues de travail suivantes : anglais,

espagnol et français.

7. Avantages

7.1 Best Tourism Villages by UN Tourism :

- Les villages auxquels sera décerné la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism recevront une distinction – diplôme et/ou plaque portant la signature du Secrétaire général de l'ONU Tourisme.
- Les villages ayant reçu la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism seront autorisés à utiliser le logo de la reconnaissance et à l'apposer sur tous leurs supports de communication et activités, suivant les Guides relatives aux conditions d'utilisation du logo.
- Les villages ayant reçu la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism deviendront membres du Réseau Best Tourism Villages by UN Tourism.
- Tout village reconnu comme Best Tourism Village by UN Tourism bénéficiera d'une visibilité et d'une reconnaissance internationale en tant qu'exemple de destination de tourisme rural remarquable qui préserve et promeut leurs paysages, leurs systèmes de connaissance, leur diversité biologique et culturelle, leurs valeurs et activités locales (agriculture, sylviculture, élevage et/ou pêche) y comprise leur gastronomie, et qui est clairement attaché à la durabilité dans toutes ses dimensions (économique, sociale et environnementale) avec pour but fondamental de mettre le tourisme au service du développement rural et du bien-être des populations.
- L'ONU Tourisme se réserve le droit de demander des documents et/ou de mener toute activité voulue pour s'assurer que le village se conforme aux domaines d'évaluation après sa reconnaissance en tant que Best Tourism Village by UN Tourism.
- La reconnaissance n'est assortie d'aucune gratification financière.

7.2 Programme Upgrade Best Tourism Villages by UN Tourism :

- Le Programme Upgrade bénéficiera à un certain nombre de villages sélectionnés parmi ceux qui ne répondent pas entièrement aux critères de l'initiative. Ces villages recevront un soutien de l'ONU Tourisme et des partenaires en vue d'améliorer des aspects des domaines identifiés comme présentant des insuffisances lors du processus d'évaluation.
- Les villages participant au programme Upgrade deviendront membres du réseau "Best Tourism Villages by UN Tourism".

7.2.1 Mentorat du Programme Upgrade

- Les villages participant au Programme Upgrade bénéficieront d'un mentorat personnalisé. L'activité de mentorat porte sur les neuf domaines d'évaluation qui ont obtenu un score faible et pour lesquels des lacunes ont été identifiées lors du processus de sélection. Ces domaines seront communiqués à chaque village au cours de l'activité de mentorat. À l'issue du mentorat, un rapport de recommandations contenant des actions et des activités adaptées sera partagé avec le village. Les villages peuvent l'utiliser comme document de référence pour ajuster leurs stratégies et mettre en œuvre les actions nécessaires à l'amélioration.
- Le village et l'autorité nationale du tourisme sont tenus de participer activement à toutes les activités de mentorat et de respecter les exigences communiquées par l'ONU Tourisme au moment du mentorat.
- Les conditions d'éligibilité décrites à la section 3 ci-dessus s'appliquent aux États membres en ce qui concerne leurs villages bénéficiant du Programme Upgrade, en particulier le paragraphe 3.5.
- L'ONU Tourisme se réserve le droit de reporter ou d'annuler à tout moment.

7.2.2 Fast Track

- Les villages participant au Programme Upgrade ont accès à un processus simplifié (Fast Track) qui leur offre la possibilité de réévaluer les domaines les plus faibles afin de devenir un Best Tourism Village by UN Tourism.
- Les villages ont une seule occasion dans les trois ans suivants la fin du mentorat de présenter leurs progrès dans le cadre du Fast Track.
- Les candidatures du Fast Track ne sont pas prises en compte dans le quota de huit villages attribué à chaque État membre dans le cadre du cycle de candidature des Best Tourism Villages by UN Tourism. L'ONU Tourisme fournira une candidature personnalisée adaptée aux domaines d'évaluation les plus faiblement notés.
- Le village est autorisé à soumettre la candidature du Fast Track avec l'aval du niveau national.
- Les villages sont autorisés à soumettre à nouveau leurs améliorations dans les domaines les plus faibles, ainsi que dans tous les autres domaines d'évaluation.

8. Réseau Best Tourism Villages by UN Tourism

- 8.1 Le Réseau (dénommés ci-après « le Réseau ») vise à fournir un espace d'échange d'expériences et de bonnes pratiques, d'apprentissage et d'opportunités parmi ses membres, et il est ouvert aux contributions d'experts et de partenaires des secteurs public et privé engagés dans la promotion du tourisme comme moteur du développement rural.

- 8.2 Les membres du Réseau sont les villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism, et ceux sélectionnés pour participer au programme Upgrade.
- 8.3 Le Réseau soutiendra le travail de l'ONU Tourisme en identifiant les bonnes pratiques, en élaborant des lignes directrices et des recommandations politiques ainsi que des idées et des connaissances.
- 8.4 Les villages ayant reçu la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism et les villages sélectionnés pour participer au Programme Upgrade deviendront automatiquement membres du Réseau Best Tourism Villages by UN Tourism.
- 8.5 Le Réseau sera élargi chaque année avec de nouveaux villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism et ceux inclus dans le Programme Upgrade dans les éditions futures de l'initiative.
- 8.6 Le Réseau sera la plus grande communauté de villages partageant la vision et la mission de l'initiative pour faire du tourisme un moteur du développement rural et du bien-être. Ces villages doivent s'engager à promouvoir le rôle du tourisme dans la valorisation et la sauvegarde des villages ruraux ainsi que des paysages, des systèmes de connaissance, de la diversité biologique et culturelle, des valeurs et des activités locales qui leur sont associés.
- 8.7 Les principaux avantages du Réseau pour ses membres sont les suivants :
- Faire partie du plus grand réseau international de tourisme rural
 - Apprendre et partager leurs meilleures expériences
 - Se faire connaître du monde entier
- 8.8 Les membres du réseau sont censés respecter les engagements suivants :
- **Suivi** : les villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism et les villages sélectionnés pour participer au Programme Upgrade doivent rendre compte à l'ONU Tourisme de leurs activités, initiatives, etc.
 - **Participation** : les membres sont censés participer activement aux réunions, événements et activités de formation organisés au sein du Réseau.
 - **Information** : les membres sont censés partager régulièrement des informations pertinentes et actualisées sur les bonnes pratiques qui peuvent renforcer le rôle de l'initiative dans le partage et la diffusion des connaissances.
 - **Promotion** : les membres doivent planifier et agir en gardant à l'esprit les valeurs des Best Tourism Villages by UN Tourism et plaider pour le respect des valeurs de l'initiative auprès des parties prenantes dans leurs destinations.
 - **Mise à jour** : Maintenir à jour les informations relatives à leur village et informer le Secrétariat des Best Tourism Villages by UN Tourism de tout

changement dans les coordonnées de la personne représentant le village dans le Réseau.

- 8.9 La langue de travail du réseau sera l'anglais. Toutefois, des activités en espagnol et en français pourront également être organisées en fonction de la disponibilité des partenaires et des ressources disponibles.
- 8.10 Les Best Tourism Villages by UN Tourism et les villages participant au Programme Upgrade auront accès à la plateforme en ligne TourismConnectsRural. Cette plateforme fait partie des outils en ligne du réseau Best Tourism Villages, lancé en tant que lieu virtuel où les membres de ce réseau peuvent se réunir, se connecter, échanger et collaborer. Il s'agit d'un instrument permettant aux membres de partager des informations et des expériences, tout en apprenant de leurs pairs et des principaux professionnels du secteur.

9. Calendrier

Chaque année, l'ONU Tourisme publiera le calendrier de chaque édition (date de lancement et d'appel à candidatures, date limite de soumission des candidatures, etc.) et en informera les États membres.



10. Annonce des villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism

- 10.1 L'annonce des villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism sera faite à l'occasion d'un événement international organisé par l'ONU Tourisme, dans la mesure du possible.
- 10.2 Les villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism et ceux sélectionnés pour participer au Programme Upgrade apparaîtront aussi sur le site Web de Best Tourism Villages by UN Tourism et dans tous les autres canaux de communication et messages de l'ONU Tourisme vers l'extérieur.

- 10.3 En cas d'attribution de la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism ou d'inclusion dans le programme Upgrade, le Membre pourra participer, physiquement ou en ligne, à l'événement correspondant. Le coût des voyages et indemnités de subsistance sera aux frais du Membre.

11. Conditions d'utilisation des marques (nom et emblème/logo) Best Tourism Villages by UN Tourism

- 11.1 Les villages reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism seront autorisés à en utiliser les marques conformément aux Directives relatives aux conditions d'utilisation de la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism (Annexe 1)⁹.
- 11.2 L'utilisation des marques de l'ONU Tourisme (nom, emblème, drapeau ou abréviation) est soumise à l'autorisation préalable par écrit du Secrétaire général et aux conditions générales établies par l'ONU Tourisme ayant été adoptées aux termes de la résolution 601(XIX).¹⁰

12. Suivi

- 12.1 Tout village ayant été reconnu comme Best Tourism Villages by UN Tourism devra remettre tous les deux ans un rapport de suivi (sous la forme que prescrira l'ONU Tourisme) sur les principales activités menées par le village en fonction des neuf domaines d'évaluation.
- 12.2 Le secrétariat de l'ONU Tourisme pourra, directement ou par l'entremise de tiers, opérer un suivi par exemple en employant des techniques comme celle du 'mystery guest' (inspections effectuées incognito) ou d'autres outils d'évaluation, comme l'écoute des réseaux sociaux, les enquêtes, les entretiens, etc. pour vérifier le respect des principes de l'initiative.
- 12.3 Dans l'éventualité qu'un village auquel a été attribué la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism ne respecte pas les principes de l'initiative ou agit d'une manière contraire à l'esprit de l'initiative, aux principes de l'ONU

⁹ Annexe 1 - Directives relatives aux conditions d'utilisation de la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism seront disponibles uniquement aux villages ayant obtenu la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism. Seulement les villages ayant obtenu la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism seront autorisés à utiliser le logo conformément aux dispositions de ces Directives.

¹⁰ A/RES/601(XIX) consultable à l'adresse <https://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/unwtogad.2011.1.q143011gl1856q48>

Tourisme, du Code mondial d'éthique du tourisme ou des Nations Unies, ou à la loi applicable, aux droits des tiers et/ou à la bonne foi à n'importe quel moment, l'ONU Tourisme se réserve le droit de procéder à l'exclusion du Réseau.

13. Propriété intellectuelle et protection des données personnelles

- 13.1 L'ONU Tourisme détient tous les droits de propriété intellectuelle, dont le titre, les droits d'auteur, les marques et les droits de brevet en rapport avec l'initiative Best Tourism Villages by UN Tourism ou en résultant.
- 13.2 En présentant leur candidature, les États membres candidats consentent expressément à l'utilisation de leur nom et de leurs activités en rapport avec l'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism ainsi qu'à l'enregistrement et à la conservation des fichiers connexes. S'ils sont reconnus comme Best Tourism Villages by UN Tourism, ou sélectionnés pour faire partie du Programme Upgrade, les candidats autorisent l'ONU Tourisme à partager le résumé du projet ainsi que les matériels audiovisuels fournis dans la candidature sur les sites web officiels, dans les publications, médias ou événements de l'ONU Tourisme, selon les conditions d'utilisation. Les candidats sélectionnés reconnaissent en particulier que les informations figurant sur ces sites web seront accessibles au public.
- 13.3 De même en présentant sa candidature, le candidat atteste que les projets référencés et matériels audiovisuels sont ses propres originaux et/ou qu'il détient les droits nécessaires (possession ou propriété) sur ceux-ci. Les candidats doivent dûment créditer les droits d'auteur de tiers et la licence pour les utiliser le cas échéant ou si le Secrétariat le demande à tout moment. Le candidat accepte de mettre l'ONU Tourisme hors de cause pour toute perte, réclamation, dommage, dépense ou action en responsabilité pouvant survenir concernant les droits de propriété intellectuelle ou les données personnelles de tiers en rapport avec les candidatures présentées et matériels audiovisuels publiés avec la candidature.
- 13.4 Les candidats reconnus comme des Best Tourism Villages by UN Tourism et ceux sélectionnés pour participer au Programme Upgrade autorisent l'ONU Tourisme à partager le matériel audiovisuel fourni dans la candidature avec des tiers, tels que, mais sans s'y limiter, les médias (par exemple, les chaînes de télévision), les organisateurs d'évènements, les éditeurs, etc. dans le cadre de leur reconnaissance comme Best Tourism Village by UN Tourism ou de leur sélection pour participer au Programme Upgrade. L'ONU Tourisme fournira à la tierce partie les droits d'auteur correspondants s'ils ont été préalablement partagés par le candidat et dans la mesure du possible. De même, l'ONU Tourisme demandera au tiers de créditer dûment les droits

d'auteur correspondants et informera les villages concernés de l'utilisation de ce matériel par des tiers.

- 13.5 L'ONU Tourisme ne sera pas responsable des dommages directs, indirects, accessoires, spéciaux ou consécutifs découlant de l'utilisation par l'ONU Tourisme ou par l'un des tiers susmentionnés de tout type de matériel fourni dans le cadre de la candidature, y compris, mais sans s'y limiter, les audios, les vidéos et les images, ou en rapport avec cette utilisation.
- 13.6 L'ONU Tourisme ne revendique aucune propriété que ce soit sur les initiatives présentées ou tous contenus de propriété intellectuelle, droits d'auteur ou marques commerciales figurant dans les candidatures. Le candidat n'assigne pas à l'ONU Tourisme les droits de propriété industrielle ou intellectuelle découlant de sa candidature.
- 13.7 Les villages auxquels a été décerné la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism et les villages inclus dans le programme Upgrade autorisent l'utilisation par l'ONU Tourisme de la totalité des données et éléments graphiques fournis dans la candidature, sans limite de temps, dans le but d'en faire mention sur le site Web ou tout autre moyen de communication de l'ONU Tourisme pour toute action ou activité liée, d'une manière ou d'une autre, à l'ONU Tourisme. L'ONU Tourisme peut également conserver les données susmentionnées dans ses archives historiques et dans des supports de stockage de nature diverse liés à l'initiative du programme.
- 13.8 Le candidat peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition au traitement de ses données personnelles en envoyant un courriel à l'adresse besttourismvillages@unwto.org en précisant le droit dont il entend se prévaloir et en joignant une copie de son passeport, document national d'identité ou pièce équivalente.

14. Limitation de responsabilité et indemnisation

- 14.1 En aucun cas l'ONU Tourisme ne sera tenue responsable envers les candidats d'une quelconque perte ou d'un quelconque dommage direct, indirect, accessoire, particulier ou subséquent, action en responsabilité ou dépense supportée ou subie prétendument en rapport avec l'initiative des Best Tourism Villages by UN Tourism ou en résultant. Les candidats acceptent d'indemniser et de dégager l'ONU Tourisme de toute responsabilité juridique et la tenir hors de cause en cas de réclamations, pertes, actions, dommages et dépenses qui pourraient survenir, directement ou indirectement, en rapport avec cette initiative ou en résulter, y compris, sans pour autant s'y limiter, toute violation des droits de propriété intellectuelle ou autres droits de tiers ayant trait aux projets soumis.

15. Acceptation des clauses et conditions

- 15.1 La présentation de la candidature vaut acceptation par l'État membre de l'intégralité du contenu des présentes clauses et conditions. En outre, les États membres reconnaissent leur obligation d'informer les villages candidats de ces conditions et de veiller à ce que les villages acceptent et respectent lesdites conditions avant, pendant et après leur participation à l'initiative. L'absence d'acceptation et de conformité à l'une quelconque des dispositions des présentes clauses et conditions entraîne la non-participation du candidat aux Best Tourism Villages by UN Tourism et le rejet de la reconnaissance, le cas échéant.

16. Droit applicable

- 16.1 Les présentes clauses et conditions sont interprétées conformément aux principes généraux du droit international à l'exclusion de toute législation nationale.
- 16.2 Aucune disposition des présentes clauses et conditions, ou s'y rapportant, ne sera interprétée comme une renonciation aux privilèges et immunités dont jouit l'ONU Tourisme en vertu du droit national ou international, et/ou comme assujettissant l'ONU Tourisme à une quelconque juridiction nationale.

17. Divers

- 17.1 L'ONU Tourisme pourra, à son entière discrétion, ajuster les présentes clauses et conditions, à tout moment et comme nécessaire aux fins de l'accomplissement de la procédure exposée ici.

18. Considérations finales

- 18.1 L'initiative pourra être modifiée, interrompue et/ou annulée si les circonstances le justifient. De même, l'ONU Tourisme se réserve le droit de ne décerner la reconnaissance à aucun village s'il n'est pas déposé de candidatures remplissant les critères exigés.

Annexe 1 - Directives relatives aux conditions d'utilisation de la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism

Les Directives relatives aux conditions d'utilisation de la reconnaissance Best Tourism

Villages by UN Tourism seront disponibles uniquement aux villages ayant obtenu la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism. Seulement les villages ayant obtenu la reconnaissance Best Tourism Villages by UN Tourism seront autorisés à utiliser le logo conformément aux dispositions de ces Directives.

Édition 2024

Janvier 2024



Dans le but de faire du tourisme une force positive de transformation, de développement rural et de bien-être des communautés, l'initiative des **Best Tourism Villages by UN Tourism** vise à faire progresser le rôle du tourisme dans la valorisation et la sauvegarde des villages ruraux, ainsi que des paysages, des systèmes de connaissances, de la diversité biologique et culturelle, des valeurs et des activités locales qui leur sont associés.

L'ONU Tourisme - Organisation Mondiale du Tourisme, une institution spécialisée des Nations unies, est la principale organisation internationale jouant un rôle décisif et central dans la promotion du développement d'un tourisme responsable, durable et universellement accessible. Elle sert de forum mondial pour les questions de politique touristique et de source pratique de savoir-faire en matière de tourisme. Elle compte 160 pays, 6 territoires, 2 observateurs permanents et plus de 500 membres affiliés.